Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 066-246600449-20210407-30_21_CDGASST2-BF

30/2021

Communauté de Communes Aspres

DELIBERATION
du
Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents **: 31**
Nombre de votants **: 34**
Date de convocation : **31 Mars 2021**

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **7 AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, ADROGUER-CASSASAYAS, MON, BATARD, RAYNAL (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Procurations :
R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
H.MALHERBE (Thuir) à R.ATTARD
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT

Absents:
F.AUSSEIL (Caixas)
F.JEAN (Saint-Jean-Lasseille) excusée
J.PONTICACCIA-DORR (Thuir) excusée
S.CAZENOVE (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas) excusée

Monsieur Alain BEZIAN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

Communauté de Communes des Aspres
Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex
Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78
e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 066-246600449-20210407-30_21_CDGASST2-BF

30/2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT-EXERCICE 2020

VU l'article L2121-31 du CGCT,

Le Conseil Communautaire,

APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRES s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures sur l'exercice ;

CONSIDERANT qu'il y a conformité entre le Compte Administratif du Président et le Compte de Gestion du Trésorier Principal.

1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

A L'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par M. le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, le jour, mois et an que dessus.

Le Président

René OLIVE